

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Le désarmement simultané

La Chambre des Communes a adopté une résolution invitant le Gouvernement anglais à soumettre à la prochaine Conférence de La Haye la question du désarmement simultané des puissances militaires d'Europe. C'est une idée dont on a souvent parlé, quoi qu'en fait elle n'ait jamais reçu aucun commencement d'exécution. La proposition d'examen que ferait l'Angleterre serait un premier pas. Si l'on qu'il y ait de là au désarmement lui-même, il n'en est pas moins vrai que le Gouvernement qui prendra l'initiative de parler officiellement de cette affaire aux puissances, s'honorera grandement aux yeux de l'humanité tout entière.

La situation qui est faite aux puissances militaires par la rivalité des armements est vraiment trop bête. Chacun le dit, mais personne n'ose prendre les initiatives nécessaires. Il y a quelques années cependant l'on a procédé à une sorte de désarmement dans une guerre particulière; on aurait bien fait de continuer dans la même voie.

Il s'agissait alors de la guerre des sucres. Pour encourager leur industrie nationale, toutes les puissances sucrières avaient institué sous des formes multiples, tout un régime de primes intérieures et extérieures dont le résultat le plus clair dans le dernier état de la question, était d'assurer le sucre à bon marché dans les pays qui n'en produisaient pas. A chaque élévation de primes d'une nation productrice, les concurrentes étaient obligées de répondre par une augmentation de celles qu'elles accordaient elles-mêmes. Elles s'aviserent un jour qu'à ce métier elles faisaient un jeu de dupes. Elles désarmèrent. A la conférence de Bruxelles, elles résolurent de supprimer toutes les primes et de rétablir sur les marchés non producteurs, les conditions de la libre concurrence. Ce fut un changement dans les habitudes de l'industrie sucrière, mais ce ne fut pas un malheur.

Il n'apparaît pas qu'elle s'en soit trouvée particulièrement mal dans quelque pays que ce soit. La seule conséquence de ce désarmement fut de faire monter légèrement le prix du sucre dans l'Angleterre.

Si les pays sucriers ont retiré quelques profits de la paix signée à Bruxelles, quels énormes avantages les pays militaires retireraient-ils d'un arrangement qui permettrait à chacun d'eux de réduire annuellement ses dépenses de guerre ?

Pour notre part nous jetons, bon an, malan, un bon milliard dans ce gouffre insatiable. Les dépenses dites extraordinaires deviennent pour ainsi dire permanentes; elles ne diffèrent d'une année à l'autre que par l'objet auquel elles s'appliquent.

Pendant le dernier exercice, il fallait procéder à la substitution de la nouvelle artillerie de campagne au matériel de 1878, mais on s'est aperçu que le bétonnage des fortifications n'allait pas assez vite, que notre approvisionnement de projectiles n'était pas suffisant, que nous manquions d'artillerie lourde. On a pourvu à tout à coups de millions. Aujourd'hui, c'est le tour du fusil d'infanterie. On prétend que notre modèle 1886, le fameux Lebel, est maintenant un outil démodé. On veut un fusil plus léger, qui se charge plus vite et qui conserve cependant les qualités de l'arme actuelle au double point de vue de la robustesse des organes et de la valeur du tir. Les novateurs sont à l'œuvre et les services compétents ont déjà essayé divers modèles entre lesquels ils se réservent de choisir dans quelques mois. Le Lebel rentrera dans les arsenaux pour armer la Garde Nationale. Cette amélioration (?) coûtera dans les 300 millions, dépenses dont personne ne pourra contester l'utilité, sans être immédiatement traité par la presse nationaliste d'imbécile, de sans-patrie, de traître vendu à l'étranger.

La permanence des dépenses ex-

traordinaires est encore plus sensible dans la marine. Nous avons voté en 1900 un programme formidable de constructions navales dont le coût dépassait 600 millions. Tous ces bateaux sont aujourd'hui construits ou à peu près. Tous ne sont pas encore à l'eau et l'on commence à déclarer que ce sont des rossignols. On offre à notre patriotisme un nouveau programme, avec des cuirassés de 18500 tonnes dont la dépense probable est évaluée à 700 millions.

D'après les déclarations des marins compétents, les unités de la flotte de guerre ne peuvent pas durer plus de vingt ans. Toute notre marine est donc à refaire par vingtième et cela jusqu'à la consommation des siècles. Pour que ça ne coûte qu'une centaine de millions par an, il faudrait que sa valeur ne dépassât pas sensiblement deux milliards. Au prix où sont les cuirassés c'est un chiffre évidemment au-dessous de la vérité. On voit donc à quelles dépenses extraordinaires nous entraînera annuellement l'entretien de la flotte.

En présence de pareilles conséquences, n'est-il pas bon de se demander s'il ne serait pas possible d'arrêter ou tout au moins de diminuer les frais? L'Angleterre qui est obligée de consacrer à sa marine une somme annuelle encore plus élevée, serait d'avis que les nations militaires pourraient s'entendre pour limiter leurs dépenses maritimes. C'est là une excellente proposition et l'on s'explique qu'elle soit accueillie avec faveur par toutes les nations civilisées.

Qui peut en effet, dans un pays, faire obstacle à une solution de ce genre? D'abord le parti militaire, là, où il en existe un comme en Allemagne. Son opposition se comprend. Arrêter les armements, c'est lui enlever le pain de la bouche. Il défend sa niche, sans même penser que dans la période transitoire, il serait possible de ménager les intérêts légitimes. Chez nous, c'est le parti nationaliste dont les cadres sont formés principalement d'officiers démissionnaires qui marchent contre l'idée du désarmement simultané sous les prétextes les plus spécieux. Il conviendrait de ne point s'arrêter à cette opposition injustifiable et toute de surface.

En second lieu les adversaires du désarmement simultané, ce sont les industriels qui vivent de nos débauches d'armements. C'est encore une opposition qui se comprend mais qui n'est pas absolument dictée par un intérêt national. Les sommes qui sont consacrées chaque année aux dépenses improductives de la guerre le seraient beaucoup plus utilement à des dépenses d'assistance et de solidarité qui exigeraient pour leur emploi définitif une production industrielle, commerciale et agricole équivalente. La richesse publique n'y perdrait donc rien.

Il est à désirer pour tous que l'idée du désarmement simultané fasse chez tous les peuples des progrès rapides. En attendant, il faut louer le Parlement anglais de l'initiative qu'il a prise et que son exemple soit suivi par les parlements étrangers. Faisons des vœux pour que la France ne se laisse pas distancer sur ce noble terrain.

Emile MORLOT
Député de l'Aisne.

EN RUSSIE

L'attentat de Sébastopol

Ce terrible attentat que nous avons mentionné dans notre service quotidien de dépêches, était dirigé contre le commandant de la forteresse, le général Neplionew, et les chefs militaires. Ceux-ci n'ont pas été blessés.

Dans la foule, il y a eu six tués par les bombes, quatorze personnes grièvement blessées, et quarante légèrement atteintes.

Deux individus qui avaient donné le signal et deux autres qui avaient lancé les bombes ont été arrêtés. Tous les quatre arrivaient de Pétersbourg.

Appelés sous les drapeaux

469 718 hommes sont appelés au service de l'armée et de la flotte pour 1906.

Commissaire de police tué

Le commissaire de police de Varsovie, Kowalski, vient d'être tué d'un coup de feu en pleine rue.

L'Empereur et la Douma

Les députés paysans commencent à recevoir de leurs électeurs des télégrammes dénonçant le ministère et félicitant la Douma pour son attitude de résistance. Les nouvelles de Pétterhoff paraissent indiquer que l'empereur serait favorable à la Douma, malgré toutes les intrigues de cour et de la bureaucratie.

On attend la chute prochaine du cabinet Goremykine.

Méprise nationaliste

Dans le premier arrondissement de Paris, à quelques pas du Théâtre Français, par conséquent où s'élève le monument à Alfred de Musset, en œufs à la neige durcis, se présentaient aux dernières élections MM Maurice Barrés et Muzet.

Le nouvel académicien fut élu député et M. Muzet mordit la poussière. Lorsque les résultats du scrutin furent connus, les amis de M. Barrés « académicien » manifestèrent d'abord en son honneur, puis l'un d'eux voulut conspuer M. Muzet son adversaire.

— Allons à son Comité, cria-t-il. Et la foule le suivit jusqu'au Comité où les cris : A bas Muzet ! retentirent pendant un certain temps. — Allons maintenant chez lui, cria le même admirateur de M. Barrés. Et dans une rue voisine, la foule conspu M. Muzet de toutes ses forces.

Quand cette seconde manifestation prit fin, le même grand électeur de M. Barrés donna un nouveau mot d'ordre en criant :

— Maintenant, allons à la statue !... Et la foule docile s'en alla devant le Théâtre Français, devant la statue du poète des Nuits, Alfred de Musset, conspuer l'adversaire de M. Barrés, académicien et gentilhomme de lettres.

OUBLI RÉPARÉ

Quelques parisiens viennent de découvrir un grand homme, une autre gloire française ! Il s'agit encore d'un poète nommé Pierre Corneille.

A la vérité on en avait souvent entendu parler et l'on connaissait de lui quelques tragédies, notamment *Le Cid* et *Cinna*.

Mais ses œuvres n'avaient pas, paraît-il, été jugées jusqu'à présent suffisantes pour lui donner droit à la consécration que le bronze ou le marbre accordent chaque jour à beaucoup d'autres... qui ne manifestèrent jamais que leur intention de commettre un chef-d'œuvre.

J'avoue que pour ces illustres morts, la statue est utile. Elle rappelle pendant un temps leur existence qui quelques mois après leurs décès, serait probablement complètement oubliée. Puis c'est aussi un encouragement que l'on donne ainsi à la masse des médiocres qui peuvent espérer qu'un jour ils jouiront eux aussi de la même apothéose s'ils ont vécu assez sagement et assez médiocrement pour ne pas déchaîner contre eux des jalouses.

Ces jalouses le grand Corneille les avait éprouvées plus que tout autre. Les rivaux l'attaquèrent et le mordirent à pleines dents. Leurs noms sont oubliés ! El Pierre Corneille qui n'avait pas besoin de statue pour cela, est immortel !

De temps en temps, Paris se livre à des manifestations littéraires de ce genre. Hier c'était Pierre Corneille

qu'il installait « auprès » du Panthéon ; avant-hier c'était Alfred de Musset qu'en un marbre criard il planta contre la Comédie Française.

Il faut, c'est évident, encourager les arts et les sculpteurs. Ces petites fêtes ont donc leur utilité. Elles ne sont pas toujours nécessaires pour l'établissement définitif de la gloire du statufié et Alfred de Musset, aurait pu lui aussi se contenter du buste dominant sa tombe au cimetière Montmartre, mais si l'on ne procédait pas à ces consécration posthumes, nos statues seraient bien à plaindre.

Le règne de la Bonté

Je me souviens d'avoir lu un jour un petit traité qui donnait des recettes agréables aux gens qui désiraient avoir des enfants beaux et intelligents.

L'auteur assurait qu'avec sa méthode on peuplerait le monde d'individus parfaits, au double point de vue physique et moral, et il vint me voir — je fus toujours la victime des inventeurs — pour m'exposer la base de sa doctrine.

Il était accompagné d'une sorte de petit monstre aux cheveux rouges et aux yeux chassieux, lequel, tournant le bec avec rage, s'obstinait à enfoncer ses doigts dans son nez.

Voyant que je suivais avec intérêt cet intéressant produit, l'homme au système me dit solennellement :

— Mon fils ! Et il ajouta : — J'ai fait choix pour lui des pré-noms suivants : Sophocle Antinoüs-Cupidon-Shakspeare !

Il faut croire que le susdit Sophocle-Antinoüs-Cupidon-Shakspeare fut le seul échantillon du nouvel art, car depuis cette époque lointaine, le caractère esthétique de l'humanité ne s'est pas sensiblement amélioré.

Mais il n'en sera plus ainsi si la bonne idée qu'on vient de mettre en pratique à Denver, dans l'Etat de Colorado, se généralise dans tous les pays. Vous savez qu'en hypnotisant un sujet quelconque on peut lui inspirer la pensée de commettre un crime à son réveil.

Pourquoi ne pas appliquer le même procédé à la suppression des mauvais instincts ?

Les gens de Denver possèdent une maison de correction comme nous en avons plusieurs en France, et ils ont dû remarquer que l'œuvre morale de la société consiste surtout à corrompre les gamins vicieux qu'elle se donne l'air de vouloir corriger.

Nous autres Européens nous nous bornons à gémir sur ce déplorable effet de nos institutions pénitentiaires.

Les Américains, plus pratiques, ont voulu mieux faire.

Dorénavant, on appliquera l'hypnotisme à la guérison morale des petits condamnés de Denver.

On leur inspirera l'horreur du mal et l'amour du bien, grâce à ce procédé on transformera en anges de vertu ces jeunes chenapans destinés au bagne.

HENDAYE

On mande d'Hendaye que le Domaine de la Plage vient d'être acheté par un architecte parisien bien connu dans notre région, lequel se propose de faire exécuter à bref délai de grands travaux destinés à mettre en valeur ce coin ravissant de la Côte basque.

Aucun site ne se prête mieux, en effet, à de vastes conceptions que cette immense plage de sable fin, baignée d'un côté par l'Océan, et de l'autre par la Bidassoa, dont l'estuaire peut être si justement comparé au Bosphore, avec Fontarabie et Irun au premier plan, et la chaîne des Pyrénées comme fond.

Déjà quelques personnes bien informées et clairvoyantes se sont empressées d'acquiescer des terrains, certaines qu'elles sont de voir doubler et même

tripler, en peu de temps, la valeur de leurs immeubles, en profitant des prix réduits que le vendeur concède, paraît-il aux acheteurs de la première heure, Aussi Hendaye est déjà très animé et sera-t-il très fréquenté pendant les vacances de la Pentecôte.

On peut voir, dans la réalisation de ces projets une nouvelle preuve de l'attrait de plus en plus grand qu'exerce sur le public, notre délicieuse côte basque, avec sa chaîne de jolies plages, reliant les deux grandes villes de Biarritz et de St.-Sébastien. Il n'est pas douteux que plus on fera d'efforts dans chaque station, plus les voisins seront appelés à bénéficier du grand courant qui sera ainsi créé également.

INFORMATIONS

Les élections législatives à La Réunion

Voici les résultats des élections législatives à l'île de La Réunion :

Première circonscription
Electeurs inscrits..... 14 968
Votants..... 8 274

Ont obtenu :
M. Gasparin, avocat, défenseur à Tamatave, républicain libéral..... 7 540 v. (élu)

Le docteur Aubert, député sortant, ne s'était pas représenté.

Deuxième circonscription

Electeurs inscrits..... 22 353
votants..... 10 844

Ont obtenu :
MM. de Mailly, républicain libéral..... 8 090 v. (élu)
Auguste Brunet, rép. démocrate. 2.530

Le programme des réformes

Dans sa séance de mardi, le conseil des ministres s'est occupé du programme des réformes que le gouvernement compte soumettre aux Chambres, ainsi que de l'équilibre du budget de 1907.

L'étude de ces questions sera poursuivie dans les réunions que les membres du cabinet tiendront jeudi matin, à l'Elysée.

M. Sarrien a annoncé qu'il avait terminé l'élaboration du projet de réforme des conseils de guerre, projet qui sera soumis au conseil, dans l'une de ses plus prochaines séances. Il sera examiné conjointement avec le projet déjà préparé par le ministre de la guerre.

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis mercredi matin en conseil de cabinet, au ministère de la justice, sous la présidence de M. Sarrien.

La séance a été principalement consacrée à l'examen des questions que soulève la préparation du budget de 1907. Aucune solution définitive n'a pu encore être adoptée; mais on conserve l'espoir qu'au conseil qui sera tenu demain à l'Elysée l'accord final sera bien près d'être réalisé, pour le cas où il ne le serait pas complètement.

Pour l'intelligence de la question qui se pose devant le gouvernement et qui motive les réunions réitérées du conseil, nous pouvons indiquer quelle est à la date d'aujourd'hui la situation financière à laquelle il y a lieu de faire face.

La difficulté d'établissement du budget de 1907 tient à trois causes : 1^o disparition de ressources exceptionnelles dont a bénéficié le budget de 1906; 2^o accroissement des dépenses ordinaires résultant soit du développement normal des services, soit de l'application des lois votées; 3^o dépenses nouvelles pour la défense nationale, résultant de la réalisation progressive de programmes d'armement présentés par les ministères de la guerre et de la marine et devant être amorcés en 1907. Voici quelques indications sur ces trois catégories de cause.

Les recettes exceptionnelles qui disparaissent en 1907 s'élèvent à la somme de 87 millions; elles provenaient en 1906 de diverses sources, telles que reliquat de la liquidation de l'emprunt de Chine, aliénation de rentes léguées à l'Etat, etc. Du fait de la disparition de ces ressources dont a bénéficié l'exercice 1906, l'exercice 1907 se trouverait en présence d'un déficit de 87 millions, lors même qu'aucune dépense supplémentaire ne se présenterait.

Or, nous l'avons dit plus haut, ce n'est pas le cas; les dépenses supplémentaires se présentent en grand nombre.

La première série comprend, ainsi que nous venons de le dire, les dépenses résultant du développement des services et de l'application des lois nouvelles; elles s'élèvent au total à 88 millions, dont 20 millions pour l'assistance aux vieillards, infirmes, et le reste pour l'application de la loi sur le service de deux ans, les colonies, etc., etc. On doit comprendre dans la même catégorie le relèvement des crédits affectés à certains services qui, dans un intérêt d'équilibre budgétaire, avaient été volontairement réduits au budget de 1906, et que dans un but de sincérité financière autant que pour satisfaire à des nécessités inéluctables, on est forcé de relever en 1907.

La seconde catégorie de dépenses supplémentaires est formée, nous l'avons dit, par la première application en 1907 du programme d'armement pour la guerre et la marine.

En ce qui concerne la guerre, les crédits demandés de ce chef pour 1907 s'élèvent à 70 millions.

Pour la marine les dépenses s'élèvent à 11 millions et constituent l'amorce d'un programme devant être réalisé en treize années et comprenant la reconstitution de la flotte de guerre.

Au total, le déficit provenant de ces trois séries de causes s'élève aujourd'hui à 262 millions. C'est en présence de ce chiffre que s'est trouvé placé ce matin le cabinet. On va s'efforcer de le réduire encore, si c'est possible; car il était ces jours derniers supérieur à 262 millions, et ce sont les réductions successives qui l'ont ramené à ce chiffre.

Quant au moyen de faire face à cette insuffisance de ressources, il ne sera déterminé qu'après fixation définitive du déficit.

Le conseil a décidé d'envoyer un bâtiment de guerre à Tanger, pour obtenir réparation de l'assassinat de notre compatriote, M. Charbonnier.

Réorganisation administrative

La commission instituée à l'effet de préparer un projet de réorganisation administrative, est présidée par M. Albert Sarraut, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, et comprend : MM. Dislère, président de section au Conseil d'Etat; Vel-Durand, conseiller d'Etat; Maringe, directeur au ministère de l'intérieur; Charles Laurent, directeur au ministère des finances; Paillois, directeur au ministère de la justice.

L'assemblée des évêques

La commission préparatoire des cardinaux et des archevêques a tenu une réunion. M. Amette, coadjuteur de l'archevêque de Paris, a rendu compte de son voyage à Rome et de ses entretiens avec le Pape.

Comme pour les réunions précédentes, le plus grand secret est observé à l'archevêché.

Les permissionnaires

Le ministre de la guerre ayant été saisi de plaintes concernant la mauvaise tenue, l'attitude et la conduite de permissionnaires ou militaires partant en détachement, vient d'inviter les généraux commandants de corps d'armée à prendre toutes les dispositions nécessaires pour en empêcher le retour.

Le règlement sur les transports en temps de paix donne à l'autorité militaire, ainsi qu'aux agents des Compagnies des chemins de fer, les moyens suffisants pour obtenir des militaires, de cause.

dans les gares ou en cours de transport, le respect de la discipline et des bienséances, comme aussi des prescriptions spéciales concernant la police des chemins de fer.

Une Communication sensationnelle

Le professeur Dieulafoy, a pris la parole mardi, pour une communication sensationnelle, à l'Académie de médecine. Il constate ce fait très important que quantité de gens simplement atteints de typhlocolite muco-membraneuse ou sableuse, sont indûment opérés pour l'appendicite qu'ils n'ont pas.

La typhlocolite muco-membraneuse est une affection caractérisée par des périodes de constipation et de diarrhée, au cours de laquelle le malade constate dans ses déjections des mucosités, des glaires, des peaux et quelquefois du sable, affection qui détermine enfin des crises douloureuses abdominales, quelquefois localisées dans la fosse iliaque droite, et qui peut, par conséquent, simuler l'appendicite.

L'ablation de l'appendice n'est pas un moyen de guérir la typhlocolite, et les malades opérés continuent à souffrir comme par le passé. On les retrouve dans les stations thermales où l'on traite les typhlocolites. Ils n'ont gagné à l'opération qu'une balafre sur le ventre. Ce sont les balafres de Plombières ou de Châtel-Guyon. Il est temps d'arrêter ces interventions chirurgicales, qui ne servent à rien. Il faut faire de bons diagnostics.

Petites Nouvelles

Le gouvernement mexicain vient de proposer une récompense de 25.000 francs au savant qui découvrirait le microbe du typhus et le moyen de combattre efficacement cette maladie qui fait de grands ravages au Mexique.

Un nommé Max Dittrecht, actuellement en traitement dans un asile d'aliénés, à Dresde, s'est accusé lui-même, il y a quelques jours, d'avoir été complice dans 10 assassinats de femmes. Il a ajouté qu'il a, en outre, tué et violé 2 femmes à Berlin et 5 en Bohême.

La cour papale a prononcé la dissolution du mariage du prince Frédéric de Schoenburg-Waldenburg avec la princesse Alice de Bourbon, fille de don Carlos, comme n'ayant jamais existé.

On apprend au département de l'Etat qu'une révolution est imminente dans le nord du Guatemala.

Un comité parlementaire s'est constitué pour préparer la réception à Londres de 500 représentants d'une vingtaine de parlements étrangers qui se réuniront en conférence les 23, 24, 25 juillet 1906.

MOTS DE LA FIN

Sur la neige ;
Sur la pente de neige durcie, deux Anglais, hiversiers de l'Engadine, filent à toute vitesse sur leurs skis.
L'un deux s'inquiète :
— Si nous n'évitons pas ce précipice, où nous retrouverait-on ?
A quoi l'autre, flegmatiquement ;
— Dans les journaux.

CHRONIQUE LOCALE

Les Dispensés de l'Article 23

En réponse aux observations relatives à plusieurs catégories d'étudiants

ou élèves d'écoles spéciales, qui pour bénéficier réellement du décret du 13 avril dernier, ne devraient être obligés à commencer leur année de service qu'après la fin de l'année scolaire, le ministre a fait connaître que, dans l'état actuel de la législation militaire, il lui est impossible de retarder au-delà des premiers jours de juin l'époque à laquelle tous les bénéficiaires de l'ancien article 23 devront avoir rejoint leur corps.

Travailleurs agricoles

Le ministre de la guerre adresse la circulaire suivante aux chefs de corps :

Les militaires cultivateurs ou viticulteurs de profession reconnue peuvent demander à leur chef de corps à être employés, en cas de besoin, aux travaux agricoles, soit dans leur famille, soit chez d'autres agriculteurs du département où ils sont en garnison.

Les demandes peuvent être également faites par les agriculteurs eux-mêmes.

Dans ce cas, elles doivent être revêtues des avis de l'autorité municipale et de l'autorité administrative aux chefs de corps avant le 15 mai de chaque année.

Tous les militaires exerçant la profession de vigneron avant leur entrée au service pourront être compris dans le nombre de ceux qui seront envoyés en permission à l'époque du greffage des vignes.

Les préfets, en ce qui concerne les arrondissements, chefs-lieux de départements, et les sous-préfets, pour les autres arrondissements, sont toujours consultés lorsque les demandes ne parviennent pas à l'autorité militaire par leur intermédiaire.

Ils sont informés par les chefs de corps de la suite donnée, et des motifs de refus s'il y a lieu.

Si les demandes concernent des militaires nominativement désignés et si elles émanent de leurs parents ou chefs de famille, elles peuvent être établies sur papier libre.

Les demandes doivent être établies sur papier timbré conformément à l'article 12 de la loi du 13 brumaire an VII, si elles sont formées par des cultivateurs en vue d'obtenir la mise à leur disposition de travailleurs militaires pour les différents travaux agricoles.

Le nombre des militaires, ainsi mis à la disposition des agriculteurs, est, au maximum le suivant : 12 0/0 de l'effectif pour les troupes de l'infanterie, du génie et du train des équipages militaires ; 6 p. 100 pour les troupes de la cavalerie et de l'artillerie.

Les chefs de corps ont toute latitude pour apprécier si les nécessités du service et de l'instruction permettent d'atteindre ces proportions.

Si dans les cas spéciaux, il est établi qu'il est nécessaire de dépasser ces proportions, des propositions sont soumises au Ministre qui statue.

Les permissions pour travaux agricoles devant être décomptées dans les absences autorisées par l'article 38 de la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée, ne pourront, en principe, avoir une durée supérieure à 15 jours. Elles ne seront accordées qu'aux militaires dont la conduite sera ordinairement bonne.

Les permissionnaires ne devront pas être absents tous à la fois.

CAHORS

Pour avoir de l'eau

C'est une bonne mesure que celle que vient de prendre M. le Maire de Cahors en appelant l'attention de la population sur le gaspillage de l'eau.

Malgré que notre ville soit privilégiée et pour la qualité et pour la quantité de l'eau, pendant l'époque des grandes chaleurs, certains quartiers sont obligés d'avoir recours à l'eau de puits ou de citerne.

Chaque année, ce sont les mêmes récriminations que l'on entendre avec raison les habitants des hauts quartiers, parce que chaque année, aucune mesure n'était prise pour empêcher le gaspillage de l'eau.

Sans doute, pas plus cette année que les années précédentes, si nous devons subir un été torride, la consommation, voire le gaspillage d'eau seront toujours très élevés, mais si de temps en temps quelque mesure est prise à l'égard des concessionnaires convaincus de gaspillage, peut-être pourrait-on arriver, en attendant les grands travaux de canalisation nouvelle, à fournir en quantité égale de l'eau à tous les quartiers.

Car, il faut bien le dire, ce ne sont pas ceux qui vont remplir les arrosoirs à la borne-fontaine qui font une consommation exagérée d'eau ; ce sont les propriétaires concessionnaires qui la plupart utilisent l'eau de la ville à l'arrosage de quelques fleurs ou de quelques pieds de salade.

Le débit de la Fontaine des Charreaux est considérable ; l'élevation des machines permet une consommation de 3 à 4 hectolitres d'eau par jour et par habitant ; c'est dire qu'avec un peu de bonne volonté de la part des concessionnaires, la population des hauts quartiers ne devrait pas souffrir du manque d'eau.

Il faut espérer que la note de la municipalité que nous publions ci-après sera prise en considération par les habituels auteurs du gaspillage de l'eau ; ce sera dans l'intérêt de toute la population et même du budget de la ville, puisque le service d'alimentation d'eau, fait au moyen de barriques coûte relativement très cher.

LOUIS BONNET

Mairie de Cahors

La municipalité de Cahors, dans l'intérêt de la population tout entière, invite les concessionnaires à user modérément de l'eau et à éviter le gaspillage.

Une surveillance très sévère va être organisée et les concessionnaires qui seront convaincus de gaspillage se verront, après avertissement, supprimer leurs concessions.

Le Maire
P. DARQUIER.

Distinctions honorifiques

Notre compatriote F. Vialle de Freysinet, instituteur à Pantin s'est vu décerner, au banquet de l'Association Amicale des Institutrices et Instituteurs de la Banlieue de Paris dont il est secrétaire-général, les palmes académiques.

Au nom de ses nombreux amis, nous lui adressons nos vives félicitations pour cette distinction si bien méritée.

Le Ministre de l'intérieur a accordé une médaille avec diplôme d'honneur à M. François Fizes, cantonnier à Flaujac.

Nos félicitations à cet excellent travailleur de la route.

FÊTES DE JUIN

Les fêtes de juin auxquelles les organisateurs mettent la dernière main, s'annoncent comme devant être particulièrement brillantes et réussies.

Le nombre de médailles, palmes et couronnes envoyés à la Commission par les notabilités s'intéressant au succès de nos fêtes, augmente tous les jours ; nous nous faisons un devoir de reconnaissance de donner ci-après la suite de la liste déjà parue.

La Municipalité de Cahors.
Le Conseil Général du Lot.

MM. Les Membres du Tribunal de Commerce.

Les Membres de la Chambre de Commerce.

Costes, Conseiller Général.

Cerruty, trésorier-payeur général Duverger, propriétaire boulevard Gambetta.

Daynard, directeur du Crédit Foncier.

Héli-Devals, Préfet du Lot.

Farge, professeur agrégé au Lycée Gambetta.

Gruber, industriel.

Marcot, Général, commandant de St-Cyr.

Mazières, Conseiller d'arrondissement.

De Monzie, Conseiller Général.

Munin-Bourdin, député.

Les Officiers du 7^{me} de ligne.

Roussel père, secrétaire général de la Légion d'honneur.

F. Roussel, Conseiller d'Etat.

Roques, propriétaire rentier à Laburgade.

Roubaud, conservateur du Musée Talou, Conseiller Général.

L'Union Artistique et Littéraire du Lot.

Grégoire de Cahors.

Vélocé Sport Cadurcien.

L'Association Amicale des Anciens Elèves du Lycée.

Aviron Cadurcien.

Avenir Cadurcien.

Orchestre Symphonique.

Les Compagnies d'assurances :

L'Union, La Générale, Le Soleil, La Confiance, L'Aigle.

Le Syndicat des employés de commerce.

(A suivre).

A ces généreux donateurs, il convient d'ajouter les noms de : MM. les Ministres des Affaires étrangères et des Beaux-Arts et celui de M. le Président de la République lui-même.

Ce sont là de précieux témoignages qui disent l'importance de nos fêtes et ne peuvent qu'en rehausser l'éclat.

La fête des fleurs est certainement la mieux accueillie du public et elle s'annonce comme devant être la plus brillante.

On se rappelle le succès des fêtes de 1900 et de 1901 ; celle qui se prépare pour lundi prochain, 4 juin, promet de dépasser en éclat et en variété surtout ses devancières. Pour la première fois, en effet, dans notre ville, les voitures automobiles vont y prendre part et à l'heure actuelle douze autos sont déjà engagées.

Le nombre d'engagement pour les voitures attelées est de 22 et ce chiffre sera certainement dépassé, les inscriptions n'étant closes que le dimanche 3 juin.

Enfin, si nous ajoutons que des bicyclettes fleuries se joindront au défilé et prendront part à la bataille de fleurs, il n'est pas téméraire de dire qu'une fête superbe nous est réservée.

En prévision de ce succès et en raison de la grande quantité de fleurs qui vont être employées, nous croyons utile de faire connaître aux propriétaires et agriculteurs de la banlieue qu'ils peuvent apporter sur la place du marché de Cahors les dimanche et

lundi matin, 3 et 4 juin, toutes les fleurs disponibles (fleurs de jardins ou des champs), aussi bien les fleurs à longue tige pour la décoration des voitures que les petits bouquets destinés à être lancés pour la bataille des fleurs. Ces bouquets de la grosseur d'un œuf environ devront être attachés avec du fil, ne contenir ni épines, ni feuilles ni fleurs piquantes, ni fil de fer.

On peut en apporter des milliers ; la vente en sera facile et rémunérable.

Nous donnerons prochainement de nouveaux détails sur les autres fêtes.

M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, vient d'informer M. le préfet du Lot qu'il vient de faire attribuer au comité des fêtes de charité qui auront lieu les 3 et 4 juin prochain, un objet d'art de la manufacture nationale de Sèvres, qui sera attribué à un des lauréats du grand concours musical.

LA FÊTE DES FLEURS

La fête des fleurs, qui s'annonce comme un succès sans précédent pour notre ville, va encore ajouter à l'éclat du Concours musical. Le printemps semble s'être mis tout exprès en retard pour garder aux premiers jours de juin tous ses frais boutons et ses corolles éclatantes. Du haut des automobiles et des voitures fleuries eux-mêmes comme des parterres, les bouquets vont pleuvoir et les pétales neiger sur nos hôtes innombrables.

C'est dans un tourbillon embaumé que défilent les Sociétés les meilleures de toute la région. Nos vieux murs, nos larges places et les échos eux-mêmes de nos côtes vont retentir de musiques entraînantes et s'égarer de douces mélodies.

Le nombre des adhésions a dépassé les espérances les plus optimistes. A tel point que le Comité des Fêtes s'est trouvé presque embarrassé pour loger tous les concurrents et qu'il s'est vu dans la nécessité d'installer plus de 600 lits militaires. Il a dû même refuser, avec regret, quelques demandes d'inscription trop tardives.

Partout l'importance de cette belle manifestation artistique s'est imposée et les plus hautes autorités elles-mêmes n'ont pas dédaigné de s'associer à ce succès. M. le Président de la République et plusieurs Ministres ont ajouté de superbes récompenses aux prix qui affluaient déjà de toutes parts.

D'autre part, le maître Gaubert, enfant de Cahors, vient présider effectivement le Concours. La Compagnie d'Orléans, enfin, toujours soucieuse d'offrir au public les facilités les plus grandes, vient d'organiser des trains spéciaux de nuit qui permettront à nos visiteurs de rentrer chez eux dès la fin des fêtes. Deux trains, desservant toutes les stations, partiront de Cahors à 11 h. 20 et 11 h. 30 du soir, le premier allant jusqu'à Brive, le second jusqu'à Montauban. La Compagnie étudie en ce moment, l'application aux lignes de Libos et de Capdenac de dispositions analogues. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Nous ne doutons pas que, de tous les points de la région, les amateurs de distractions vraiment intéressantes et de belle musique n'affluent, les 3 et 4 juin, dans la vieille capitale du Quercy.

P. S. — Le programme officiel des fêtes, spécialement édité par le Comité, sera vendu exclusivement par les soins de Mme Euphrasie Imbert, dépositaire de journaux, boulevard Gambetta.

Madame Hochon risqua ces précieuses reliques... Ces préparatifs et ce sacrifice redoublèrent la gravité de monsieur Hochon, qui ne croyait pas encore à l'arrivée de Bidaud.

Le matin même de cette journée illustre par le tour fait à Fario, madame Hochon dit après le déjeuner à son mari : — J'espère, Hochon, que vous recevrez comme il faut madame Bidaud, ma filleule. Puis, après s'être assurée que ses petits-enfants étaient partis, elle ajouta : — Je suis maîtresse de mon bien, ne me contraindez pas à dédommager Agathe dans mon testament de quelque mauvais accueil.

— Croyez-vous, madame, répondit Hochon d'une voix douce, qu'à mon âge je ne connaisse pas la civilité perilleuse et honnête ?

— Vous savez bien ce que je veux dire, vous surnois. Soyez aimable pour nos hôtes, et souvenez-vous combien j'aime Agathe...

— Vous aimiez aussi Maxence Gilet, qui va dévorer une succession due à votre chère Agathe !... Ah ! vous avez réchappé à un serpent dans votre sein ; mais, après tout l'argent des Rouget devait appartenir à un Lousteau quelconque.

Après cette allusion à la naissance présumée d'Agathe et de Max, Hochon voulut sortir ; mais la vieille madame Hochon, femme encore droite et sèche, coiffée d'un bonnet rond à coques et pou-

Conseil départemental

Le Conseil départemental de l'enseignement primaire s'est réuni jeudi matin à 10 heures dans une des salles de la Préfecture.

Etaient présents : MM. Roques, inspecteur d'académie, Eychène et Villalieu, inspecteurs primaires, Talou et Peyrichou, conseillers généraux, Mergier, directeur de l'école normale des garçons ; M^{lle} Petit, directrice de l'école des filles ; M^{lle} Bonnet et M. Bouyé, délégués des instituteurs.

Le Conseil a statué sur les affaires suivantes.

Fixation des grandes vacances

Ecoles primaires supérieures, cours complémentaires et écoles où ont fonctionné des cours d'adultes :

Sortie, lundi 6 août.

Rentrée, lundi 1^{er} Octobre.

Ecoles élémentaires : Sortie, lundi 20 août, rentrée, lundi 1^{er} Octobre.

Ecoles maternelles : Sortie, lundi 20 août ; rentrée, jeudi 20 Septembre.

Le Conseil a ensuite dressé la liste du classement aux bourses d'enseignement primaire supérieur.

Le Conseil a fixé ainsi qu'il suit le nombre des élèves à admettre en 1906-1907 aux écoles normales ; pour les écoles normales de filles, 15 : pour les écoles normales de garçons, 14.

La séance a été levée à 11 heures.

Adjudication de la location des chaises sur les allées Fénélon

Le vendredi 15 juin 1906, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à Cahors, dans la salle des actes publiques, à l'hôtel de ville, par le maire, assisté de deux membres du Conseil municipal et de l'agent voyer de la ville, en présence du receveur municipal, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, du droit de location des chaises sur les allées Fénélon, pour une durée de cinq ans du 1^{er} juillet 1906 au 30 juin 1911.

Le cautionnement est fixé à la somme de 200 fr. ; les concurrents devront préalablement verser le montant de ce cautionnement dans la caisse du trésorier-payeur général et en justifier.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la mairie, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Adjudication

Le 30 mai 1906, à 2 heures du soir, en séance publique du Conseil de Préfecture, a eu lieu l'adjudication pour l'entretien de la navigation du Lot.

L'adjudication pour ces travaux d'entretien est d'une durée de cinq années : 1906 à 1910 inclus.

Premier lot

Du pont de Cajarc à l'embouchure du ruisseau du Célé.

MM. Materre, Pierre, 3 0/0, adjudicataire.
Bonal, 1 0/0.

Deuxième lot

De l'embouchure du ruisseau du Célé au barrage de Coty.

MM. Dajean, à St-Géry, 6 0/0, adjudicataire.

Bonal à Cahors, 5 0/0.
Gayet, 1 0/0.
Materre, 1 0/0

Troisième lot

Du barrage de Coty au barrage de Castelfranc.

MM. Gayet, 1 0/0.

Bonal, 3 0/0, adjudicataire.

Materre, prix du devis.
Solady, prix du devis.

UN MÉNAGE DE GARÇON

par H. DE BALZAC

Déjà retiré des affaires en 1787, il évita les orages de la Révolution, aux principes de laquelle il adhéra d'ailleurs pleinement, comme tous les honnêtes gens qui hurlent avec les vainqueurs. Monsieur Hochon ne volait pas sa réputation de grand avare. Mais ne serait-ce pas s'exposer à des redites que de le peindre ? Un des traits d'avare que le rendirent célèbre suffira sans doute pour vous expliquer monsieur Hochon tout entier.

Lors du mariage de sa fille, alors morte, et qui épousait un Borniche, il fallut donner à dîner à la famille Borniche. Le prétendu, qui devait hériter d'une grande fortune, mourut de chagrin d'avoir fait de mauvaises affaires et surtout du refus de ses père et mère qui ne voulaient pas l'aider. Ces vieux Borniche vivaient encore en ce moment, heureux d'avoir vu monsieur Hochon se charger de la tutelle, à cause de la dot de sa fille qu'il se fit fort de sauver. Le jour de la signature du contrat, les grands parents des deux familles étaient réunis dans la salle, les Hochon d'un côté, les Borniche de l'autre, tous endimanchés. Au milieu de la lecture du contrat que faisait gravement le jeune notaire Héron,

la cuisinière entre et demande à monsieur Hochon de la ficelle pour ficeler une dinde, partie essentielle du repas. L'ancien receveur des tailles tira du fond de la poche de sa redingote un bout de ficelle qui sans doute avait déjà servi à quelque paquet, il le donna ; mais avant que la servante eût atteint la porte, il lui cria : — Gritte, tu me la rendras !... (Gritte est en Berry l'abréviation usitée de Marguerite.) Vous comprenez dès lors et monsieur Hochon et la plaisanterie faite par la ville sur cette famille composée du père, de la mère et de trois enfants : les cinq Hochon !

D'année en année, le vieil Hochon était devenu plus vétilleux, plus soigneux, et il avait en ce moment quatre-vingt-cinq ans ! Il appartenait à ce genre d'hommes qui se baissent au milieu d'une rue, par une conversation animée, qui ramassent une épingle en disant : Voilà la journée d'une femme ! et qui piquent l'épingle au parement de leur manche. Il se plaignait très bien de la mauvaise fabrication des draps modernes en faisant observer que sa redingote ne lui avait duré que dix ans. Grand, sec, maigre, à teint jaune, parlant peu, lisant peu, ne se fatiguant point, observateur des formes comme un Oriental, il maintenait au logis un régime d'une grande sobriété, mesurant la boire et le manger à sa famille, d'ailleurs assez

nombreuse, et composée de sa femme, née Lousteau, de son petit-fils Baruch et de sa sœur Adolphe, héritiers des vieux Borniche, enfin de son autre petit-fils François Hochon.

Hochon, son fils aîné, pris en 1813 par cette réquisition d'enfants de famille de l'échappés à la conscription et appelé les gardes d'honneur, avait péri au combat d'Hanan. Cet héritier présomptif avait épousé de très bonne heure une femme riche, afin de ne pas être repris par une conscription quelconque ; mais alors il mangea toute sa fortune en prévoyant sa fin. Sa femme, qui suivit de loin l'armée française, mourut à Strasbourg en 1814 et laissant des dettes que le vieil Hochon ne paya point, en opposant aux créanciers cet axiome de l'ancienne jurisprudence : *Les femmes sont des mineurs*.

On pouvait donc toujours dire les cinq Hochon, puisque cette maison se composait encore de trois petits enfants et de deux grands parents. Aussi la plaisanterie durait-elle toujours, car aucune plaisanterie ne vieillit en province. Gritte alors âgée de soixante ans, suffisait à tout.

La maison, quoique vaste, avait peu de mobilier. Néanmoins on pouvait très bien loger Joseph et madame Bidaud dans deux chambres au deuxième étage. Le vieil Hochon se repentait alors d'y avoir conservé deux lits accompagnés

chacun d'eux d'un vieux fauteuil en bois naturel et garnis en tapisserie, d'une table en noyer sur laquelle figurait un pot à eau du genre dit *gueulard* dans sa cuvette bordée de bleu. Le vaillardi mettait sa récolte de pommes et de poires d'hiver, de nèfles et de coings sur de la paille dans ces deux chambres où dansaient les rats et les souris ; aussi exhalait-elles une odeur de fruit et de souris. Madame Hochon y fit tout nettoyer : le papier décollé par places y fut recollé au moyen de pains à acheter, elle orna les fenêtres de petits rideaux qu'elle tailla dans de vieux *fourreaux* de mousseline à elle. Puis, sur le refus de son mari d'acheter de petits tapis en lisière, elle donna sa *descente de lit* à sa petite Agathe, en disant de cette mère de quarante-sept ans sonnés : *Pauvre petite ! Madame Hochon emprunta deux tables de nuit aux Borniche, et loua très audacieusement chez un fripier, le voisin de la Cognette, deux vieilles commodes à poignées de cuivre. Elle conservait deux paires de flambeaux en bois précieux, tournés par son propre père qui avait la manie du tour. De 1770 à 1780, ce fut un ton chez les gens riches d'apprendre un métier, et monsieur Lousteau le père, ancien premier commis des aides, fut tourneur, comme Louis XIV fut serrurier. Ces flambeaux avaient pour garnitures des cercles en racine de rosier, de pêcher, d'abricotier.*

drée, ayant une jupe de taffetas gorge de pigeon à manches justes, et les pieds dans des mules, posa sa tabatière sur sa petite table, et dit : — En vérité, comment un homme d'esprit comme vous, monsieur Hochon, peut-il répéter des naïvetés qui malheureusement ont coûté le repos à ma pauvre amie et la fortune de son père à ma pauvre filleule ! Max Gilet n'est pas le fils de mon frère, à qui j'ai bien conseillé dans le temps d'épargner ses écus. Enfin vous savez aussi bien que moi que madame Rouget était la vertu même... — Et la fille est digne de la mère, car elle me paraît bien bête. Après avoir perdu toute sa fortune, elle a si bien élevé ses enfants qu'en voilà un qui prison sous le coup d'un procès criminel à la cour des pairs, pour le fait d'une conspiration à la Berton. Quant à l'autre, il est dans une situation pire, il est peintre !... Si vos protégés restent jusqu'à ce qu'ils aient dépeché cet ingénu de Rouget des griffes de la Rabouillouse et de Gilet, nous mangerons plus d'un minot de sel avec eux. — Assez, monsieur Hochon, souhaitez qu'ils en tirent pied ou alle... Monsieur Hochon tira son chapeau, sa canne à pomme d'ivoire, et sortit pétrifié par cette terrible phrase, car il ne croyait pas à tant de résolution chez sa femme.

(A suivre.)

Quatrième lot

Du barrage de Castelfranc à l'em-bouchure du ruisseau de Soturac (limite du département du Lot).

MM. Reysses, prix du devis.
Ballande, prix du devis.
Materre, prix du devis.
Bonat, 20/0, adjudicataire.

Les Prévoyants de l'Avenir

A l'occasion des fêtes, le versement des cotisations des membres de la 405^e section des Prévoyants de l'Avenir n'aura pas lieu dimanche 3 juin; il est renvoyé au dimanche suivant, 10 courant.

Le Président,
PARAZINES.

PROGRAMME DU 31 MAI 1906

Allegro Militaire, Mydletonn.
La Sirène (Ouverture), Auber.
La Nuit (Valse), Métra.
Rigoletto (Fantaisie), Verdi.
Marche Indienne, Sellenick.

Allées Fénélon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 30 mai 1906, 12 h. 25 s.

Le général Dessirier

Une légère amélioration s'est produite dans la santé du général Dessirier, gouverneur de Paris.

En Russie

A Pétersbourg on confirme que l'escadre anglaise visitera, au commencement d'août, Cronstadt. De grandes fêtes seront données à Cronstadt et à Pétrohoff en l'honneur des marins anglais que le Tsar recevra.

Paris, 30 mai 1906, 12 h. 41 s.

Abdication de

François-Joseph

Le bruit court à Vienne de l'abdication prochaine de François-Joseph. Le Kronprinz a été rappelé de Madrid.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 31 mai, 12 h. 50 s.

Le Mariage d'Alphonse XIII

Une dépêche de Madrid annonce qu'une foule énorme a acclamé la princesse Ena, allant revêtir la toilette de mariée au ministère de la Marine. Il fait un temps superbe.

A Hennebont

Les forges d'Hennebont rouvriront demain matin; les troupes assureront la liberté du travail.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Promilhanes

Création de foires. — Dans sa séance du 24 mai, le Conseil municipal de Villefranche-de-Rouergue a donné un avis favorable à la commune de Promilhanes (Lot), qui demande à créer de nouvelles foires et à changer la date de celles qui se tiennent déjà dans cette commune.

Puy-l'Évêque

Trouvé mort. — Lundi soir, vers sept heures, des ouvriers travaillant sur la voie du chemin de fer, aperçurent sur le talus de la route qui va de Puy-l'Évêque à Prayssac, à l'endroit situé en face du disque, un homme qui paraissait ne donner aucun signe de vie. S'étant approchés de lui, ils purent constater, en effet, que le malheureux était bien mort. M. le maire et la gendarmerie de Puy-l'Évêque, prévenus aussitôt, se rendirent sur les lieux pour faire les constatations d'usage.

La mort paraissait remonter trois à quatre heures environ et avait dû être causée par une insolation. Ce malheureux est un chemineau, paraissant âgé de 70 ans environ; il est né à Brols, arrondissement de Saint-Pons, département de l'Hérault, et se nomme Martial Augé; il était porteur d'une somme de quelques sous seulement; il exerçait la profession de chanteur ambulancier.

Il a été transporté à l'hospice, où on fera ses funérailles.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

Accident de bicyclette. — Lundi soir, M. Chansard, négociant à Saint-Céré, arrivait à Bretenoux, quand, incommode

par la chaleur, il eut un éblouissement et roula dans un fossé. Dans sa chute, M. Chansard s'est cassé la jambe droite. M. le docteur Callé, de Saint-Céré qui se trouvait de passage non loin du lieu de l'accident, fut appelé pour donner ses soins au blessé.

M. Chansard est le gendre de M. H. Lamothe, négociant, conseiller municipal et président de la Société de secours mutuels.

Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

Figeac

Caisse d'épargne. — A l'occasion de la fête de la Pentecôte, les caisses de la Caisse d'épargne de Figeac seront fermées au public dimanche 3 juin.

Arrestations. — La gendarmerie a mis en état d'arrestation pour vagabondage les nommés Alexis Metz, âgé de quarante-six ans, originaire du Bas-Rhin, et Beretta Géo Batista, originaire de la Suisse. Il ont été écroués à la maison d'arrêt.

Allumettes de contrebande. — Lundi, en opérant une perquisition dans le domicile du nommé Larnaudie, habitant le quartier du Claux, M. le Commissaire de police a découvert une fabrication clandestine d'allumettes de contrebande. Le matériel et la marchandise ont été saisis.

Sociétés musicales. — L'harmonie les Artisans réunis devant participer au concours musical de Paris qui a lieu les 3 et 4 juin prochain, le départ des sociétaires est fixé à samedi 2 juin, à 10 h. 47 du matin.

L'orphéon l'Union fraternelle va aussi prendre part au concours musical de Périgueux qui aura lieu le 4 juin. Les membres de cette Société partiront samedi soir à 4 h. 20. Bonne chance à nos compatriotes.

Fons

Fête patronale des 2, 3 et 4 juin. — La commission des fêtes de la commune de Fons a décidé de donner cette année un éclat inaccoutumé à la fête annuelle. A cet effet, elle a composé un programme des plus attrayants : jeux divers, grand Concert musical, courses vélocipédiques, concours de beauté, courses en sac, salves d'artillerie, retraites aux flambeaux, etc. Les étrangers qui voudront bien honorer la fête de leur présence trouveront à Fons l'accueil le plus sympathique et le plus chaleureux. Les forains sont priés d'y assister pour relever l'éclat de cette fête, qui aura certainement un brillant succès.

Théminettes

Chemin vicinal. — Il sera procédé le vendredi 15 juin, à deux heures du soir, à la sous-préfecture de Figeac, à l'adjudication au rabais, des travaux à exécuter pour la construction du chemin vicinal ordinaire n° 4, sur une longueur de 1.300 mètres. La dépense totale est évaluée à 5.000 fr.

Saint-Céré

Concours Agricole. — Le concours agricole du 27 mai organisé par les soins du comice agricole de Saint-Céré, eu un véritable succès. De tous les points de la région, les agriculteurs avaient répondu à l'appel des organisateurs. Dans la matinée de dimanche le concours a eu lieu sur la place de la République. Les plus beaux spécimens d'animaux domestiques destinés à la reproduction et à l'élevage y avaient été amenés, ainsi que des machines et instruments agricoles.

A midi, un banquet de cent quarante couverts a été servi sous le préau de l'école des garçons. Au dessert, M. Lescure, président du Comice, a lu une lettre de M. Murat maire, s'excusant de ne pouvoir à cause d'un deuil récent venir présider le banquet.

M. Lescure a prononcé ensuite un excellent discours qui a été fort applaudi. Samedi nous publierons *in extenso* le compte-rendu de cette fête.

Saignes

Il sera procédé, le vendredi 15 juin à 2 heures à la sous-préfecture de Figeac, à l'adjudication des travaux à exécuter pour la construction d'une école mixte dans la commune de Saignes. La dépense totale est évaluée à 11.621 fr.

Loubressac

La fête locale. — La fête de Loubressac, devant coïncider avec celle de Saint-Jean-Lespinasse, a été avancée de quinze jours et sera célébrée les 3 et 4 juin prochain.

Arrondissement de Gourdon

Souillac

Fête des vétérans. — Dimanche dernier, les vétérans de la section de Souillac ont célébré leur fête annuelle. Avant le banquet, ils se sont rendus en bon ordre au cimetière saluer la tombe et rendre un hommage à la mémoire du docteur Lascroux, qui fut le fondateur de la section.

Le banquet, présidé par M. le commandant Bayles, a eu lieu dans la salle du théâtre, à la mairie. Il a été servi

par la chaleur, il eut un éblouissement et roula dans un fossé. Dans sa chute, M. Chansard s'est cassé la jambe droite. M. le docteur Callé, de Saint-Céré qui se trouvait de passage non loin du lieu de l'accident, fut appelé pour donner ses soins au blessé.

M. Chansard est le gendre de M. H. Lamothe, négociant, conseiller municipal et président de la Société de secours mutuels.

Nous faisons des vœux pour son prompt rétablissement.

Vayrac

Nos échos. — Maintenant que la fumée de la bataille électorale s'est dissipée avec les espérances des ennemis de nos institutions. Après avoir salué respectueusement la brillante victoire de ce Bloc radical-socialiste, que toutes les fanfares réactionnaires et cléricales en furie, parodiant les fameuses trompettes de Jéricho, n'ont pu anéantir dans les chaudes journées des 6 et 20 mai; nous prions nos frères, si toutefois ils sont un peu remis de leur émotion bien légitime, de s'occuper activement de nos écoles de garçons.

Avec la presque totalité des contribuables, nous attendons avec impatience le moment où notre chère municipalité, fatiguée de se tourner les pouces en regardant le cadran politique qui marque l'heure de Gourdon, daignera enfin livrer à l'administration les locaux scolaires de la mairie, qui sont prêts depuis longtemps.

Il nous semble que tout le monde aurait avantage à ce qu'ils fussent occupés le plus tôt possible. Les salles étant très grandes et bien aérées, les élèves s'y trouveraient beaucoup mieux que dans les locaux où ils sont actuellement et la commune économiserait le loyer des instituteurs qu'elle est obligée de payer.

Allons messieurs, un bon mouvement! C'est du bien-être de nos enfants et de l'économie des deniers communaux qu'il s'agit.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Faits divers

Par arrêté de M. le sous-préfet en date du 26 mai, M. Loulé agent de police stagiaire à Fumel est agrégé en qualité d'appareilleur et agent de police titulaire.

Nos félicitations.

Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré mercredi dernier à 3 heures de l'après-midi, dans l'atelier de M. Soubrin, représentant de cycles. Une étincelle jaillissant du moteur d'une auto mit le feu à un bidon d'essence tout proche.

A la vue des flammes, M. Soubrin fit un bond du côté du fond de l'atelier, c'est alors que se voyant en danger il n'hésita pas à traverser la fournaise et à s'échapper.

Cependant des voisins accoururent et réussirent à éteindre l'incendie, les pertes évaluées à 1000 fr. environ sont couvertes par une assurance.

Adjudication.

Le 24 juin, à trois heures de l'après-midi, à l'hôtel de ville de Fumel, aura lieu l'adjudication des travaux de grosses réparations et d'agrandissement à exécuter à l'hôpital-hospice de Fumel.

Les travaux sont répartis en deux lots, et le montant total de la dépense s'élève à 50.350 francs.

Pigeon voyageur. — M. Victor Gascon, ouvrier à l'usine à la Métairie Basco, a trouvé un pigeon voyageur portant les marques : 41-SNP-70-AI.

Vétérans. — Dans sa réunion générale tenue dimanche dernier, la 22^e section des Vétérans des armées de terre et de mer a procédé au renouvellement de son bureau d'administration.

Sur 150 membres présents, 100 seulement ont pris part au vote. Ont été nommés : MM. Cabanes, président; Villereau de Lassaingne, vice-président; Augustin Bru, trésorier; Raysset, secrétaire.

Arrestation. — Le nommé Alexandre Thomas, cordonnier, âgé de 43 ans, sans domicile fixe, a été arrêté hier sous l'inculpation d'ivresse et tapage sur la voie publique. Après contrôle d'identité, il a été reconnu comme étant l'anarchiste du même nom recherché par la Sûreté générale depuis 1893.

Chronique agricole

LE SUCRE DANS L'ALIMENTATION DU BÉTAIL

En vue de développer l'emploi du sucre dans l'alimentation du bétail, le Cercle agricole du Pas-de-Calais avait chargé M. Malpeux, directeur de l'école d'agriculture de Berthouval, dont les expériences à ce sujet sont bien connues du monde agricole, de rédiger une affiche destinée à être placardée dans tous les cabarets du département.

Le texte préparé par M. Malpeux a été approuvé par le Cercle agricole dans sa séance du 12 Mai. Nous sommes heureux d'en citer les principaux passages à nos lecteurs :

« On admet souvent que le sucre n'est qu'un condiment au même titre

que le sel, qu'il abîme l'estomac et augmente la soif. L'observation attentive des faits, montre au contraire, qu'il constitue un aliment de premier ordre en même temps qu'un condiment très agréable et qu'il exerce aucune action fâcheuse sur les fonctions de l'estomac.

Contrairement à un préjugé très répandu, le sucre n'échauffe pas, et loin de diminuer la digestibilité des principes essentiels des aliments, il favorise leur assimilation et leur utilisation par les animaux.

Le sucre doit être traité sur le pied d'une matière alimentaire de premier ordre et son emploi ne peut que se généraliser au fur et à mesure qu'on en connaît mieux l'analyse.

Les effets stimulants du sucre en rendent l'emploi avantageux pour combattre la poussie; il exerce une influence très heureuse dans la guérison des fractures et pendant les périodes de convalescence des maladies internes graves.

La loi récente votée par le Parlement et qui dégrève de tous droits les sucres destinés à l'alimentation du bétail, doit être bien accueillie des cultivateurs. Elle leur permet de se procurer du sucre dénaté au prix de 23 à 24 francs les 100 kilogs, c'est-à-dire à des conditions extrêmement avantageuses. Les tourteaux employés comme dénatants dans la proportion de 20/0 augmentent la valeur alimentaire du produit en apportant à la ration une certaine quantité de matières azotées dont l'utilité n'est pas contestable. Le sucre dénaté possède une saveur et une odeur très agréables et tous les animaux s'en montrent très friands.

Rations journalières de sucre dénaté : Chevaux, 1 à 3 kil. Boucs, 2 à 4 kil. Vaches laitières, 1 à 2 kil. Moutons, 300 à 500 gr. Pores, 200 à 300 gr. Veaux, 30 à 40 gr. par litre de lait écrémé. »

Bibliographie

Le Conseil des Femmes, dont les intéressantes sommaires sont bien connus de nos lecteurs, rembourse tout abonnement par de ravissantes primes dont voici le détail :

Un Chemin de Table de style Empire, d'un dessin inédit très élégant et décoratif, long de 1 mètre et large de 40 centimètres, tout prêt à être brodé sur toile peruvienne garantie, ou

Six Bonchoirs festonnés en fine batiste, à broder en blanc ou en couleurs, ou

Trois pans de Cravate lingerie, jolie guirlande Louis XVI, à broder, sur batiste fine.

Tout abonné du Conseil des Femmes recevra donc gratuitement par an :

12 numéros de revue, soit 384 pages de texte, formant la valeur de 11 à 12 volumes à 3 fr. 50, comprenant 200 articles variés et littéraires

qui la mettent au courant du mouvement intellectuel et social contemporain. Elle sera renseignée sur la vie, le travail et l'activité des femmes dans tous les temps et dans tous les pays, elle pourra préparer ses filles à une destinée heureuse et utile. Tout cela, sans qu'il lui en coûte un centime, son abonnement lui aura été entièrement remboursé.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1722, du 26 mai 1906.

L'Orchidée au Jardin des Plantes, par E. Sanvinet. — Le VI^e Congrès international de chimie appliqué à Rome, par P. N. — La galerie des mines de Gardanne à la mer, Ph. Zürcher. — Le tremblement de terre de San-Francisco, par Edmond Otis Hovey. — Wegens en métal à voyageurs, par Henri Bougeois. — L'éligéphone, par C. Chastanet. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 22 mai 1906, par Ch. de Villeneuve. — Type nouveau de cargot-boat, à Will Darvill.

Ce numéro contient 15 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LES ŒUVRES D'EMILE ZOLA à 50 centimes le volume

Le livre paraît dans les Éditions Parisiennes.

Voici le roman le plus justement populaire du Maître, car il peut être mis dans toutes les mains.

Emile Zola a montré dans cette œuvre les ressources infinies de son prestigieux talent. Cette œuvre toute de charme, d'émotion profonde et ingénue peut être lue par les jeunes filles et garde cependant pour le public toutes les vigoureuses qualités de l'illustre romancier.

Bulletin Financier

Le marché faible et hésitant au début s'est raffermi en séance, la réponse des primes ayant provoqué quelques rachats.

C'est demain la liquidation et on estime que l'argent pour report vaudra de 3 1/4 à 3 1/2 0/0.

Chemin de fer d'Orléans

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations balnéaires de : St-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements, la compagnie délivre du samedi, veille de la fête des Rameaux (inclus au 1^{er} octobre (inclus) aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour collectifs de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, de toutes stations du réseau pour les stations balnéaires dénommées ci-dessus distantes d'au moins 125 kilomètres de la station de départ.

Les billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'aller et au retour.

Le prix est ainsi fixé : Pour les trois premières personnes, prix des billets aller et retour ordinaires dont la délivrance est prévue au paragraphe 1^{er} du Tarif spécial G. V. N° 2.

Pour chaque personne en plus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples, applicable aux trajets d'aller et retour.

Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de deux mois et part du jour de la délivrance des billets, ce jour non compris; elle peut être prolongée d'un mois, moyennant le paiement d'un supplément de 20 0/0 du prix du billet. Toutefois la date d'expiration de la validité des billets précités ne peut, en aucun cas, dépasser le 15 novembre à minuit (Nuit du 15 au 16 Novembre).

Voyages d'excursions en Auvergne

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 15 Septembre, au départ de Paris et des principales gares de son réseau, des cartes d'excursions en Auvergne à prix très réduits comportant la faculté de circuler à volonté sur les sections de : Clermont-Ferrand à Eygurande, Lacombe au Mont Dore, Eygurande à Aurillac et Neussargues.

Ces cartes donnent droit, en outre de la faculté de circulation ci-dessus :

1^o à un voyage aller avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires de la gare de départ au point d'accès (Eygurande ou Aurillac) selon le cas, par différents itinéraires;

2^o à un voyage retour avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires par les mêmes itinéraires.

Il est délivré également des cartes de famille donnant droit à une réduction des prix des cartes individuelles variant de 10 % pour la seconde personne à 50 % pour la sixième et au-delà.

La durée de validité de ces cartes, qui est de un mois peut être prolongée d'une ou deux périodes de 15 jours moyennant supplément.

Pour permettre d'utiliser ces cartes au départ de toute autre gare du réseau d'Orléans, située en dehors des itinéraires désignés, il est délivré conjointement avec elles, des billets de parcours complémentaires, réduits de 40 %, et de même durée de validité, du point de départ à une des gares situées sur les itinéraires des dites cartes.

En outre, il est délivré au départ de toutes les stations du réseau du Nord, pour Paris conjointement avec les cartes d'excursions ci-dessus comportant Paris comme point de départ, des billets d'aller et retour, valables un mois et réduits de 25 %, en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes. Ces billets ne donnent droit sur le réseau du Nord à aucun arrêt et ne sont valables à l'aller que s'ils sont présentés en même temps que la carte d'excursions. Ils peuvent être prolongés dans les mêmes conditions que les cartes individuelles.

Billets d'aller et retour individuels à destination de la Bourboule et du Mont-Dore.

A titre d'essai, il est délivré du 15 Août au 30 Septembre 1906 des billets d'aller et retour individuels réduits de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes, comportant une durée de validité de 21 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Ces billets ne sont pas susceptibles de prolongation.

Notre 3 0/0 passe de 98,65 à 98,75.

Le groupe des établissements de Crédit est calme sans variations marquées; la Banque de Paris se négocie à 1590; le Crédit Foncier à 703; le Crédit Lyonnais à 1165; la Banque de l'Union Parisienne à 875 et la Société Générale à 646.

Le Crédit Mobilier est ferme à 138. Cet établissement émet 6000 obligations 4 1/2 0/0 de 500 fr. de la Société Métallurgique de Montbard. Cette souscription sera close demain 31 Mai.

Les chemins français sont en légère reprise. Le Lyon passe de 1266 à 1304; le Nord de 1766 à 1787; l'Orléans de 1347 à 1395 et le Midi de 1120 à 1140.

Les rentes étrangères clôturent en hausse sur hier. L'Extérieure est à 98,57; l'Italien à 105,82; le Portugais à 71,20 et le Turc à 95,47.

Les fonds russes se relèvent assez vivement; le Nouveau 5 0/0 à 91,85; le 3 0/0 1891 à 67,50; le 1893 à 63,45 et le consolidé à 80,80.

Sur le marché en Banque; la Saint-Raphaël a un bon courant de demandes à 143,50.

La Cevrenne-Breg progresse à 145,50. Les charbonnages de Meyreuil se maintiennent à 118 fr. La Pamatina cote 50 fr. La compagnie de Pamatina a été fondée à Londres le 20 Janvier 1903, pour exploiter les vastes gisements de cuivre, d'or et d'argent dont elle possède la concession dans le massif montagneux auquel elle emprunte son nom et qui se trouve dans la province de La Rioja (République Argentine).

Les mines d'or Sud-Africaines sont restées calmes et soutenues aux environs de leur précédente clôture. La Goldfields reste à 111,50; la Simmer and Jack à 33,75; la Robinson Deep à 124 et la Ferreira à 474 fr.

LES VARICES

L'Élixir de Virgile Nyrédahl guérit les varices, quand elles sont récentes; il les amène et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures, il prévient les ulcères variqueux ou les guérit, et empêche leurs récurrences. Il est d'un usage facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco Nyrédahl, 2, rue de la Tacherie, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'emballage de chaque flacon, la signature de garantie Nyrédahl.

MOTEUR A PÉTROLE ABSOLUMENT NEUF (Forcé deux chevaux)

A vendre dans de bonnes conditions S'adresser au bureau ou à M. DELMAS, boulanger à Puy-l'Évêque

CENTRAL-GARAGE

69, BOULEVARD GAMBETTA

R. WILCKEN

Voitures d'occasion disponibles

Voiture MORS, 16 HP, 4 cyl. All. Magnéto, 4 vit. Tom. dém., 5 pl., dans glace. Rem. à neuf. Voiture FICHARD-LEVAISSIER, 12 HP, 2 cyl. Magnéto, Tonneau, 4 pl., dans et glacés. Voiture MORS, 8 HP, 2 cyl. Magnéto, Tonneau, 4 pl., dans et glacés. Voiture UNIC (G. Richard et C^o), 4 cyl. Magnéto. Entrée latérale. Voiture FICHARD-LEVAISSIER, 15 HP, carb. Krebs. Entrée lat., pare-brise, cap. amér. Voitures légères neuves, SIZARE et NAUDIN, à prendre à l'usine fin mai. Voiture électrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Charges sur le courant électricité de toute capacité Stock du pneu L'ÉLECTRIC avec leurs gommes comprimées réalisant une économie de 50 %.

RELIGIEUSE donne secret pour guérir en fants urinant au lit. Ecrire M^o Barot, à Chantenay (Loire-Inf^o).

FARINE NESTLÉ

LACTÉE

Aliment préféré des enfants.

BELLE JARDINIÈRE

PARIS 2, Rue du Pont-Neuf, 2 PARIS

La PLUS GRANDE MAISON DE VÊTEMENTS

DU MONDE ENTIER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Les créanciers vérifiés et affirmés du sieur BAYLE, négociant demeurant à Puy-l'Évêque, sont invités à se rendre sans retard au domicile de M. Lacoste, liquidateur du dit sieur Bayle, pour toucher la part leur revenant d'un dividende de 8 fr. 62 pour cent mis en distribution.

Le Greffier en chef,
Barthélemy LACOSTE.

EN VENTE

Au Bureau du Journal et chez les Libraires de Cahors

L'ANNUAIRE OFFICIEL

DU LOT (1906)
Prix : 1 fr. 50

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA,
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME
Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

(SERVICE D'HIVER 1905-1906)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos							
17	5 (1)	23 (3)	35	1125	42 (4)	16 (2)	1140-1123	1132 (*)	4	122	1136	700	(n. d.)				
DIRBOT. EXPRESS. EXPRESS. DIRECT. OMNIBUS					EXPRESS. EXPRESS. OMNIBUS. DIRECT. EXPRESS. RAPIDE. OMNIBUS. OMNIBUS					CAHORS. - dép. Mercurès. Donelle (Arrêt). Parnac. Luzzech. Castelfranc. Prayssac (Arrêt). Puy-l'Évêque. Duravel. Soturac-Touzac. Fumel. LIBOS. PARIS (Orsay).							
PARIS (Orsay) dép.	2 56 s.	10 22	8 47	10 56 s.	1 > s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 55 s.	11 37 s.	9 16 m.	5 48 m.	6 19 m.	7 28 m.	12 53 s.	1 7 s.	6 52 s.
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 31	8 56 s.	11 9	1 40	3 37	4 32	7 30	9 44	12 28 m.	10 53	7 20	6 23	7 50 m.	1 11	7 11	7 11
LIMOGES (arrivé)	1 57	4 34 m.	2 56	8 58	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE (arrivé)	3 19	4 41	3 4	9 29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac (arrivé)	6 22	6 28 m.	4 39	12 23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC (arrivé)	7 20	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAZOUËS (arrivé)	7 45	7 38	5 30	2 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon (arrivé)	7 53	7 40	5 33	2 10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nozac (arrivé)	8 9	—	—	2 34	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON (arrivé)	8 19	—	—	2 44	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair (arrivé)	8 31	8 8	5 58	2 58	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac (arrivé)	8 40	—	—	3 5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles (arrivé)	8 51	—	—	3 16	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus (arrivé)	9 2	—	—	3 27	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Espère (arrivé)	9 13	—	—	3 38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivé)	9 32	8 47	6 34	3 57	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts (arrivé)	9 41	8 53	6 43	4 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cieurac (arrivé)	9 51	—	—	4 18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Laubouque (arrivé)	10 5	—	—	4 34	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAZOUËS (arrivé)	10 12	—	—	4 42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
CAZOUËS (arrivé)	10 45	9 35	7 20	5 17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE (arrivé)	11 19	10 2	7 46	5 54	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOULOUSE (arrivé)	12 13	10 49 s.	8 38	7 51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

12 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS